

NOM DE LA COLLECTIVITÉ :	communauté d'agglomération Territoires vendômois
NUMÉRO SIRET :	20007207200016
INTITULÉ DU PROJET :	réalisation d'une nouvelle structure d'accueil de loisirs sans hébergement (Alsh) à Meslay

	H.T.
NATURE DES DÉPENSES	
foncier	- €
maîtrise d'œuvre	21 160,00 €
études	- €
travaux de VRD	- €
travaux (détailler par postes insérer des lignes si besoins)	230 000,00 €
	- €
	- €
assurances	4 761,00 €
frais divers	5 000,00 €
autres dépenses	2 954,00 €
imprévus (10 % maximum)	34 500,00 €
MONTANT DE L'OPÉRATION	298 375,00 €

		H.T.	Taux de financement	DATE	DEMANDE	OBTENTION
RECETTES / FINANCEMENT PREVISIONNEL						
AIDES PUBLIQUES						
DETR/DSIL	59 675,00 €		20,0%	10/01/2024		
Fonds vert			0,0%			
FNADT			0,0%			
Agence nationale du sport			0,0%			
Culture DRAC			0,0%			
ADEME			0,0%			
Agence de l'Eau			0,0%			
CAF	119 350,00 €		40,0%	à venir		
AUTRES AIDES PUBLIQUES (Préciser nature et montant H.T.)						
Fonds européens			0,0%			
Conseil départemental DSR			0,0%			
Conseil départemental autres			0,0%			
Conseil départemental amendes de police			0,0%			
Conseil régional CRST			0,0%			
Fonds de concours			0,0%			
communes Meslay-StOuen-Areines	59 675,00 €		20,0%	à venir		
			0,0%			
<i>le FCTVA ne doit pas figurer dans le plan de financement</i>						
			0,0%			
Sous-total aides publiques	238 700,00 €		80,00 %	Vous ne devez pas dépasser 80%		

AUTRES AIDES NON PUBLIQUES	H.T.
Dons, autres à préciser	
Sous-total aides non publiques	0,00 €

PART DE LA COLLECTIVITÉ	H.T.
Fonds propres	59 675,00 €
Emprunt	
Crédit bail ou autres	
Recettes générées par le projet (loyer,... - total annuel)	
Total autofinancement	59 675,00 €

20,00 %

Total Financement H.T.	0,00 €
-------------------------------	---------------

La collectivité s'engage à communiquer au préfet, sans délai, toute modification de plan de financement, de périmètre, de destination, de calendrier ou de nature des travaux.

La collectivité s'engage à fournir aux services préfectoraux, dès réception, une copie des décisions relatives à l'ensemble des aides publiques obtenues.

Le maître d'ouvrage s'engage sur le plan de financement de l'opération tel qu'annoncé ci-dessus qui est conforme à celui sur lequel le conseil municipal, de communauté ou syndicat s'est prononcé.

Fait à : Vendôme
Le : 12/01/2024

Le Président,
Laurent BRILLARD

